

SAINT-Louis AGGLOMERATION

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 55
Membres absents : 23
Procurations : 11

Date de convocation : 11/12/2025
Date de transmission : 23/12/2025
Date de mise en ligne : 24/12/2025

Séance du 17 décembre 2025
L'an deux-mille-vingt-cinq, le mercredi 17 du mois de décembre à 18 h 00, le Conseil de Communauté, également convoqué, s'est réuni au Centre de Secours Principal des Trois Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCOME Gilbert, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. HUTTENSCHMITT Denis, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHE Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, Mme MUTH Sandra, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianne, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SAVARY Nicolas, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, Mme TRENDL Isabelle, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BOHLY Dominique (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHE Gaston), M. DELMOND Max (pouvoir à Mme TRENDL Isabelle), Mme DINTEN Françoise, M. ECKES Raymond (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), M. FERON Jules, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KERN Gérard (pouvoir à M. ZELLER Thomas), M. MUNCH Paul-Bernard, M. PILLERI Angelo, M. RODDE Stéphane (pouvoir à M. MILINTENDA Carmelo), M. SCHICCA Daniel, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à Mme LEFEBVRE Martine), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. UEBERSCHLAG André (pouvoir à M. TURRI Pascal), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WILLER Christèle, M. WOLGENSINGER André

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

33^{ème} QUESTION

DECHETS : Passation d'une nouvelle convention pour la collecte des articles de bricolage et de jardin (ABJ - outillage à main et matériels destinés à l'aménagement du jardin) (DELIBERATION n°2025-231)

Saint-Louis Agglomération a passé une convention le 28 décembre 2023 avec l'éco-organisme Ecomaison afin d'acter la reprise de la collecte et des enlèvements ABJ et de bénéficier d'avantages financiers, principalement basés sur la performance annuelle des déchets collectés sur son territoire.

Pour continuer de bénéficier des solutions de collecte et soutiens financiers et opérationnels, ainsi que des nouveaux soutiens supplémentaires, Saint-Louis Agglomération doit signer le nouveau contrat pour les Articles de Bricolage et Jardin (ABJ) 2025 qui annulera et remplacera le précédent.

En effet, le nouveau contrat ABJ 2025 doit désormais être signé avec les 2 éco-organismes agréés Ecomaison et Valobat (agrément depuis janvier 2024). C'est l'éco-organisme coordinateur OCABJ qui détermine en fonction des parts de marchés respectives, le nom de l'éco-organisme référent.

Saint-Louis Agglomération a ainsi la possibilité de conclure un nouveau contrat pour la collecte des articles de bricolage et de jardin (ABJ - outillage à main et matériels destinés à l'aménagement du jardin) avec les éco-organismes.

Il est par conséquent proposé au Conseil :

- d'approuver la passation du contrat avec l'un des éco-organismes pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2029 ;
- d'autoriser le Président à signer cette convention

Après délibération, le Conseil de Communauté

- approuve à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 19 décembre 2025

La Secrétaire de séance,



Pascale SCHMIDIGER

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

